



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 17 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal du 25 novembre 2021 – **A L'UNANIMITE**

- DESIGNER Madame Jennifer THEUREAUX comme représentante du Conseil municipal pour siéger au sein des instances de l'association Agir pour la valorisation par l'emploi et les compétences (AVEC) - Mission locale de Cergy-Pontoise – **A L'UNANIMITE**

- DESIGNER Madame Joëlle MARTINEZ en qualité de titulaire, et Madame Nicole THENIN en qualité de suppléante, pour siéger à la Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées –
A L'UNANIMITE

- PREND ACTE de la conduite du débat d'orientation budgétaire et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire préalable à l'élaboration du budget prévisionnel de 2022.

- APPROUVE le nouveau montant du forfait mensuel de charges locatives dû par les locataires au titre du chauffage urbain – **A LA MAJORITE**

- APPROUVE le montant du nouveau forfait de charges locatives dû par les agents logés pour Nécessité Absolue de Service – **A LA MAJORITE**

- FIXE les nouveaux tarifs des services publics locaux à compter du 1^{er} mars 2022 – **A LA MAJORITE**

- DESIGNER la société SOMAREP (Société des marchés de la région Parisienne) dont le siège est domicilié au 3 rue Bassano 75016 PARIS comme délégataire de la gestion du marché d'approvisionnement de la Halle, AUTORISE monsieur le Maire ou son adjoint à signer le contrat de concession prévu à cet effet pour une période de 4 ans à compter de la notification du contrat au délégataire, FIXE les montants des droits de place conformément au tableau ci-dessous :

Description des prestations facturées	Tarifs 2021	Tarifs réactualisés
Abonné 1ère place couverte (2m de façade)	4,70€	4,80€
Abonné 2ème place couverte (2m de façade)	4,90€	5,00€
Abonné 3ème place couverte (2m de façade)	5,10€	5,20€
Abonné 4ème place couverte (2m de façade)	5,30€	5,40€
Place découverte (le mètre linéaire de façade)	1,60€	1,70€
Place formant encoignure ou passage	1,60€	1,70€
Supplément commerçant non abonné	0.50€	0.55€
Droits de déchargement (par véhicule)	0.70€	0,70€
Fournitures diverses : sac supplémentaire	0,40€	0,40€
Redevance d'animation (par commerçant et par séance)	1.50€	1.50€

– **A L'UNANIMITE**

- PREND ACTE du lancement du débat sur la protection sociale complémentaire

- CREER les emplois suivants au 1^{er} mars 2022 :

- 1 Agent d'accueil et d'entretien d'équipements, à temps complet – Catégorie C – Filière Technique
- 1 Instructeur du département Vie urbaine, à temps complet – Catégorie C – Filière Administrative

– **A L'UNANIMITE**

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2023-2026, APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le CIG de la Grande Couronne coordonnateur du groupement, l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans la convention, AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. – **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE le rapport d'activité pour l'année 2020 du Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Electricité de la Région de Conflans et Cergy (SIERTECC) – **A L'UNANIMITE**
- EMET un avis défavorable à la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement à Conflans-Sainte-Honorine au regard de la sécurité incendie et des conséquences sur l'environnement,
DEMANDE qu'une étude d'impact soit réalisée pour permettre le cas échéant d'adapter le fonctionnement de la voirie aux nouveaux besoins identifiés – **A L'UNANIMITE**
- APPROUVE l'application des taux d'effort, plafond et plancher tel que définis par la Caisse nationale d'allocations familiales pour l'année 2022, quant aux participations familiales pour l'accueil en crèches, halte-garderie et Relais Accueil Famille – **A L'UNANIMITE**
- PREND ACTE du rapport annuel 2021 de la commission communale d'accessibilité.
- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au profit de l'association Les archers d'Eragny –
A L'UNANIMITE
- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € au profit de l'association Laurette Fugain –
A L'UNANIMITE
- ENTEND le courrier de madame Gallard, présidente de l'association Eragny lecture, informant de la restitution de la subvention de 500€ suite à l'annulation de la mission solidaire 2021/2022 au Burkina Faso.
- ADOPTE la motion d'appel à mobilisation contre les conséquences de la hausse des énergies sur le tarif du chauffage urbain,
DEMANDE à ce que le chèque énergie puisse être utilisé pour payer les charges de chauffage collectif,
SOLLICITE une aide de l'Etat pour les réseaux de chaleur renouvelable utilisant des appoints fossiles sous la forme d'un bonus « carbone évité »,
DEMANDE une baisse de la TICGN et de la TVA pour les réseaux de chaleur vertueux, et la mise en place par l'Etat d'un nouveau bouclier tarifaire sur les prix du gaz qui bénéficient aussi aux usagers du chauffage urbain,
DEMANDE un abondement de l'Etat sur notre fonds de solidarité, celui-ci pouvant être notamment financé par les taxes supplémentaires perçues par l'Etat (TVA) avec la hausse des prix,
DECIDE de poursuivre, aux côtés d'AMORCE et de France Urbaine, la mobilisation contre les conséquences de la hausse des énergies sur le tarif du chauffage urbain,
PRECISE que la délibération sera notifiée à la Ministre de la Transition écologique, ainsi qu'au Préfet du Val d'Oise - **A L'UNANIMITE**
- ADOPTE la motion pour un ajustement des horaires du RER A en heure de pointe,
DEMANDE à l'autorité organisatrice (IDFM) et aux opérateurs de la ligne A (SNCF et RATP) de lancer le rééquilibrage immédiat de l'offre en heure de pointe,
SOLLICITE l'appui de l'Etat à cette demande,
MANDATE Monsieur le Maire pour s'engager dans toute démarche appuyant cette demande,
S'INSCRIT dans une coordination avec les collectivités qui auront adopté la présente demande,
SE RESERVE la possibilité d'appeler la population à soutenir par voie de pétition la présente demande. –
A L'UNANIMITE
- EST INFORME des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h55.

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS (à partir de 21h30), Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE (à partir de 20h40), Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS (jusqu'à 21h30)
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY (jusqu'à 20h40)
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Madame Sylvie MORELLE

Madame Jennifer THEUREAUX a été désignée comme secrétaire de séance.